

Ecole communale de Tilff



Livret de rentrée 1



Sommaire

• Quelques documents importants	3
• Nous contacter	4
• Horaire des cours des élèves	5
• Retards et absences dans le maternel et le primaire	6
• Accueil extra-scolaire.....	7
• Frais scolaires	8
• Santé	9
• Repas de midi.....	9
• Comité scolaire.....	10
• Activités scolaires et extra-scolaires	11
• Journées de formation des enseignants.....	12
• Cours de psychomotricité et d'éducation physique	12
• Communication.....	13
• Accusé de lecture	14

Quelques documents importants

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces quatre documents importants sur notre site web :

<http://ecoletilffhony.be>

Merci de compléter le coupon (joint en annexe à ce livret) et de le remettre à l'enseignant de votre enfant.

Celui-ci atteste de votre prise de connaissance concernant les quatre documents suivants :

- ✓ **PROJET D'ÉTABLISSEMENT**
- ✓ **PROJET PÉDAGOGIQUE**
- ✓ **PROJET ÉDUCATIF**
- ✓ **R.O.I (RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR)**



Nous contacter



Coordonnées de l'école :

Direction : Madame Sylvie Baldo

0496/52.72.79

École primaire : Place du souvenir, 29

4130 TILFF

04/388.26.73

GSM garderie **0477/85.08.17** (de 7h15 à 8h15 et de 15h40 à 18h)

École maternelle : Esplanade de l'abeille, 2

4130 TILFF

04/388.17.82



Site web : <http://ecoletilffhony.be>



Ecole Maternelle et Primaire Communale de Tilff



sylvie.baldo@esneux.be

dorothee.germain@esneux.be (assistante administrative)

Horaires des cours des élèves

Pour les primaires, les cours ont lieu de **8h30 à 12h10** et de **13h30 à 15h30**



Le mercredi, les cours se terminent à **12h10**

Tilff
8h30 à 10h10
10h30 à 12h10
13h30 à 14h20
14h40 à 15h30

La présence des élèves à l'école primaire est requise 5 min avant le début des cours

Les enfants de 3ème maternelle étant en **obligation scolaire**, doivent également être présents à **8h25 au plus tard** ⚠

Pour les classes d'accueil, de 1ère et de 2ème maternelle, les enfants sont accueillis jusqu'à **8h50**.

Retards et absences dans le maternel et le primaire

Dès la 3ème maternelle, tout retard ou absence doit être justifié sur une fiche « motif » ou sur une feuille libre. À partir du 3ème jour d'absence, un certificat médical devra être remis à l'enseignant.e dès le retour en classe de votre enfant.



L'obligation scolaire est d'application pour les enfants en 3ème maternelle. Cela signifie que toute absence doit être justifiée également. Présence obligatoire tous les jours à l'école.

Concernant les arrivées tardives répétées et sans motif, elles entravent le bon déroulement des cours y compris pour les classes maternelles.

En ce qui concerne les justificatifs, ceux-ci restent à l'appréciation de la direction car nous sommes contrôlés de façon **extrêmement stricte** !!

Au-delà de 3 jours d'absence, il faut impérativement fournir un certificat médical.

Dès qu'un élève compte 9 demi-journées d'absence injustifiées, l'école doit le signaler au service du droit à l'instruction

Afin que votre enfant absent puisse être en ordre dans le suivi de la matière, il est utile de prendre contact avec le/la titulaire de votre enfant afin de récupérer ses travaux.

Accueil extra-scolaire

Un accueil gratuit est organisé tous les jours de **7h15 à 8h15** et de **15h30 à 16h30**.

L'accueil devient payant :

Dès 16h30 jusqu'à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis (1€ la demi-heure).

Réduction de 50% à partir du deuxième enfant fréquentant la garderie au même moment.

Dès 13h jusqu'à 18h les mercredis après-midi (5€ la séance).

Des activités ludiques, créatives et de découvertes y sont proposées par les animateurs/trices.

Des frais de pénalité de 4€ par enfant seront facturés pour tout retard.



Lieu de l'accueil :

- À l'école maternelle : bâtiment principal dans la classe centrale.
- À l'école primaire : bâtiment RTG le matin et dans les deux classes du rez-de-chaussée côté grande cour le soir.

Frais scolaires

La CFWB impose aux établissements scolaires d'exposer de manière claire aux parents les frais qui pourront leur être réclamés durant l'année scolaire (voir circulaire 8655, pages 309-310).

Les frais que nous pouvons demander concernent des activités obligatoires payantes qui soutiennent le projet pédagogique de l'école, et qui se déroulent durant le temps scolaire.

Dans l'enseignement fondamental, il s'agit des frais suivants:

- Les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
- Les droits d'accès aux activités culturelles ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
- Les droits d'accès aux activités sportives ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
- Les activités extérieures (séjour de 2 à 4 jours) et les séjours avec nuitées (séjour de 5 à 15 jours)

Aucun autre frais scolaire ne peut vous être réclamé.

L'école peut également vous proposer des achats groupés, des frais de participation à des activités facultatives où vous proposer de souscrire à des abonnements, à des revues, en lien avec le projet pédagogique. Ces frais doivent correspondre au coût réel et ne sont pas obligatoires.

Aucun paiement ne peut transiter par votre enfant.

Dans ce cadre, voici une projection des frais pour cette année scolaire. Les montants indiqués sont des montants maximums pour l'ensemble de l'année scolaire que nous ne dépasserons en aucun cas.

Ecole de Tilff	Montant total max. pour l'année scolaire
Activités didactiques, culturelles et sportives <u>Ecole primaire</u>	Financé par l'administration communale d'Esneux
Séjours avec nuitées (en 2 ^{ème} et 6 ^{ème} primaire uniquement)	Max 300€
Activités didactiques, culturelles et sportives (psychomotricité CERKI) <u>Ecole maternelle</u>	Financé par l'administration communale d'Esneux

Santé

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la direction dès que le parent en a connaissance.

Notez que les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants.

Les lentes et les poux peuvent également apparaître tout au long de l'année. Merci de nous le signaler si vous constatez que votre enfant est porteur de ces hôtes indésirables. En effet, ils se propagent très vite ! Il vous est demandé dans ce cas d'agir de manière adéquate le plus rapidement possible.



Repas de midi

Vous avez la possibilité de commander un repas pour votre enfant via le site de notre traiteur : <https://devenirsencuisine.be/> (onglet commande de repas)



Le prix des repas est de 4€ en maternelle et de 4,80€ en primaire. Le service repas reprend le 7 septembre.

Les commandes doivent être passées pour le mercredi midi au plus tard pour la semaine suivante. Les paiements se font directement via le site devenir en cuisine (possibilité de commander pour plusieurs semaines car les menus sont affichés à l'avance).



Les repas à réchauffer : il est préférable pour l'organisation des repas, d'apporter son repas préchauffé à la maison et proposé dans une boîte à lunch isotherme.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Comité scolaire

Notre comité scolaire intervient pour le financement :

✓ Des jeunesses musicales



✓ Des friandises pour Halloween

✓ De la Saint-Nicolas des enfants



✓ Des œufs en chocolat pour Pâques

✓ Des sorties de fin d'année



✓ De la glace offerte aux enfants le dernier jour d'école....

✓...

Si vous souhaitez rejoindre ce comité dynamique, n'hésitez pas à contacter la direction **Madame S. Baldo** au **0496/ 52.72.79**

Activités scolaires et extra-scolaires

Dès la 3ème primaire, notre école propose le cours d'anglais.



Certaines activités sont récurrentes :

Pour l'école maternelle :

- CERELI (journées sportives au Sart-Tilman). Ces dates vous sont communiquées dans le courant de la rentrée.
- Des séances organisées par les jeunesses musicales

Pour l'école primaire :

- Organisation d'une journée sportive pour les 5ème et 6ème primaires et découverte du handisport
- Commémoration du 11 novembre
- Séjours avec nuitées (au moins 2 voyages durant la scolarité primaire)
- Cap Sciences (animations scientifiques )
- Participation (pour les P6) à Action Journaliste et Cinéaste en classe
- Action « Ouvrir mon quotidien » (P6)
- ...

Des sorties pédagogiques sont également prévues à différents moments de l'année.



Journées de formation des enseignants



Les enseignants doivent suivre des journées de formation à besoins collectifs. Les dates de ces journées vous seront communiquées dès que possible. Une garderie sera organisée pour les enfants dont les parents n'ont pas d'autres solutions.

Cours de psychomotricité et d'éducation physique

Les cours de psychomotricité et d'éducation physique sont dispensés au hall omnisports de Tilff.

Classes maternelles : 2 périodes hebdomadaires

Classes primaires (P1,P2,P3,P4) : 2 périodes hebdomadaires
(P5,P6) : 3 périodes hebdomadaires



Les cours de natation sont dispensés pour les classes primaires.

Notez que les élèves de maternelle, dans le cadre des journées du CERKI bénéficient de séances d'accoutumance à l'eau.



Communication

Toutes les informations vous seront envoyées via l'application «APSCHOOL ». Cependant, certaines informations seront parfois remises aux enfants en format **papier** dans le cahier de communication pour l'école maternelle et dans la farde de devoirs pour l'école primaire.

Si vous souhaitez joindre un enseignant, plusieurs possibilités se présentent à vous :

- Par téléphone durant les heures scolaires (entre **8h15 et 15h30**)
04/388.17.82 (école maternelle)
04/388.26.73 (école primaire)
- Via un mot dans le journal de classe.
- Message passé à la barrière.
- En envoyant un mail sur son adresse professionnelle (dans le respect des heures scolaires). Sachez que les enseignants ne sont pas obligés de donner réponse à un mail envoyé après leur temps scolaire). Pour ce faire, veuillez prendre contact avec la direction. Celle-ci vous communiquera l'adresse mail de l'enseignant.e. que vous souhaitez joindre.



Afin de respecter le droit à la déconnexion, nous vous demandons de ne plus envoyer de messages via les réseaux sociaux (Messenger, Whatsapp,...)

Nous vous remercions pour votre compréhension

Accusé de lecture

(Ce document est à remettre à l'école).

Je soussigné(e)..... (Nom et prénom)

Personne responsable de l'élève.....

Classe : **Acc - M1 - M2 - M3 - P1 - P2 - P3 - P4 - P5 - P6***

Implantation : **Tilff - Hony***

Déclare par la présente avoir pris connaissance des 4 documents repris ci-dessous et se trouvant sur le site de l'école : <https://ecoletilffhony.be>

☒ Projet d'établissement

☒ Projet pédagogique

☒ Projet éducatif

☒ Règlement d'ordre intérieur

Je déclare m'engager à respecter le contenu du règlement d'ordre intérieur.

Date :

Signature :

* Entourer la bonne mention